

Direction : Direction Générale

Affaires Foncières et Juridiques

REF : FONCIER2008020

Signataire : FG/SD

OBJET : 4 rue du Docteur Pesqué, cadastré AB 110 à Aubervilliers : cession des lots n° 40, 35, 18 et 6 au profit de M. IRZI Karim.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales et L 3211-14 du code général de la propriété des personnes publiques,

Vu l'avis de France Domaine en date du 30 juin 2008,

Vu le courrier de Monsieur IRZI Karim en date du 03 octobre 2008,

Vu la lettre de la Ville d'Aubervilliers en date du 08 octobre 2008,

Considérant l'intérêt à céder les derniers lots de copropriété appartenant à la commune à cette adresse, afin de permettre à la ville de sortir de cette copropriété,

A l'unanimité.

DELIBERE :

Article 1 : Décide de céder à Monsieur IRZI Karim les lots n° 40, 35, 18 et 6 situés 4 rue du Docteur Pesqué à Aubervilliers, cadastré AB 110.

Article 2 : Fixe le prix de cession à 87.120 €, libre de toute occupation, avec paiement de 30.000 € le jour de la signature de l'acte notarié et un paiement échelonné des 57.120 € restants par trimestre du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2010, soit 7.140 €/trimestre.

Article 3 : Autorise le maire à signer l'acte notarié relatif à cette transaction.

La recette résultant de cette cession sera imputée au 203-775-824

Le Maire